

Paris, le

31 OCT. 2005

N/Réf : CE/317120

- 378 -
02/10/2005

Monsieur le Sénateur,

Par lettre du 13 octobre 2005, vous avez appelé mon attention sur les préoccupations de Monsieur Bruno DUPONT, Président de la Fédération régionale des producteurs de fruits du Val-de-Loire, concernant les conséquences pour la filière « pomme » d'importations en provenance de l'Hémisphère Sud.

La filière doit faire face cette année à des conditions de commercialisation difficiles, engendrées notamment, par un niveau élevé d'importations en provenance de pays de l'Hémisphère Sud et des difficultés d'anticipation du marché liées à une défaillance de comptabilisation des volumes importés au niveau communautaire.

Alerté au mois de juillet de cette situation, j'ai immédiatement saisi la Commission de l'Union européenne pour faire toute la lumière sur le niveau réel des importations et pour qu'à l'avenir des dispositions soient prises pour assurer une surveillance renforcée de ces importations. La Commission a effectivement reconnu des erreurs de comptabilisation et un travail d'enquête et de fiabilisation du dispositif est aujourd'hui en cours.

Soyez assuré que je veillerai au suivi des mesures mises en place par la Commission, afin que de tels dysfonctionnements ne se reproduisent plus.

Par ailleurs, j'ai également demandé le déclenchement d'une clause de sauvegarde sur les pommes ainsi que la modification des conditions de déclenchement de cette clause spéciale.

Dans le contexte des négociations à venir au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'accès aux marchés, j'ai également demandé que les autorités communautaires négocient une modification de calendrier. En effet, la demande de report au 1er juin 2006 de l'ouverture du marché européen aux pommes d'importation, faite par vos interlocuteurs, ne peut faire l'objet d'une décision unilatérale ; elle représente un durcissement très net des conditions d'importation et doit être modifiée par voie de consensus au sein de l'OMC.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sin à ramant

Dominique BUSSEREAU

Monsieur Daniel RAOUL
Sénateur de Maine-et-Loire
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

78, rue de Varenne - 75349 Paris 07^{sp} - Tél : 01 49 55 49 55